République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 05 février 2021

Membres en exercice: 11

Présents:

Votants:

Séance du 11/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze février, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents: Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie

MUNUERA, Véronique NICOLLET

Représentés: Dominique PIGANEAU

Excusés: Dominique ARCIDIACONO

Absents:

Secrétaire de séance : Michel HERNANDEZ

Délibération n°D 2021 005 Salle annexe: avenant n°1 LOT1 - Entreprise PARRAUD TP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la salle annexe, il convient de signer un avenant (n°1) avec l'entreprise PARRAUD TP pour des travaux complémentaires (montants HT) :

- démolition WC, dalle et fondation BA de l'ancien bâtiment : 273.00€
- fondation + voile (local PAC*): 598.94€
- modification infrastructure de la terrasse : 2 750.72€
- béton complémentaire côté terrasse : 1 603.52€
- plus value pour plancher : 530.40€
- mois et plus values prestations : -117.17€

Le montant de cet avenant s'élève à 5 639.41€ HT.

Montant initial du marché pour ce lot : 84 790.10€ HT

Nouveau montant de marché: 90 429.51€ HT

Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise PARRAUD TP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise PARRAUD TP

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Jean-Paul DEORSOLA

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2021 004-210401097-20210211-D 2021 005-DE